

CePa – Étape par étape n° 5a

Annonce des productions pour le passeport phytosanitaire

Date: 19.09.2022

Référence:

Document et version:

SOP 22.09

CePa – Annonce des productions

L'annonce des plantes ou du matériel de multiplication produits (productions) par l'entreprise s'effectue à partir de 2020 par l'application web CePa. Les productions saisies sur chaque site de production sont enregistrées dans l'application et peuvent être reprises et si nécessaire modifiées pour l'année suivante. Ce document décrit comment vous pouvez annoncer vos productions dans CePa.

1. Affichage des sites de production et de leurs productions

L'affichage des sites de production donne un aperçu des sites de production de l'entreprise. Vous pouvez atteindre cet écran en cliquant sur le menu «Sites de productions et plantes» dans le menu situé dans la partie gauche de l'écran (figure 1, ①). La liste comportant les sites de productions apparaît en haut au milieu de l'écran (figure 1, ②). Pour ouvrir l'affichage détaillé d'un site de production, double-cliquez sur l'entrée correspondante du tableau (figure 2).

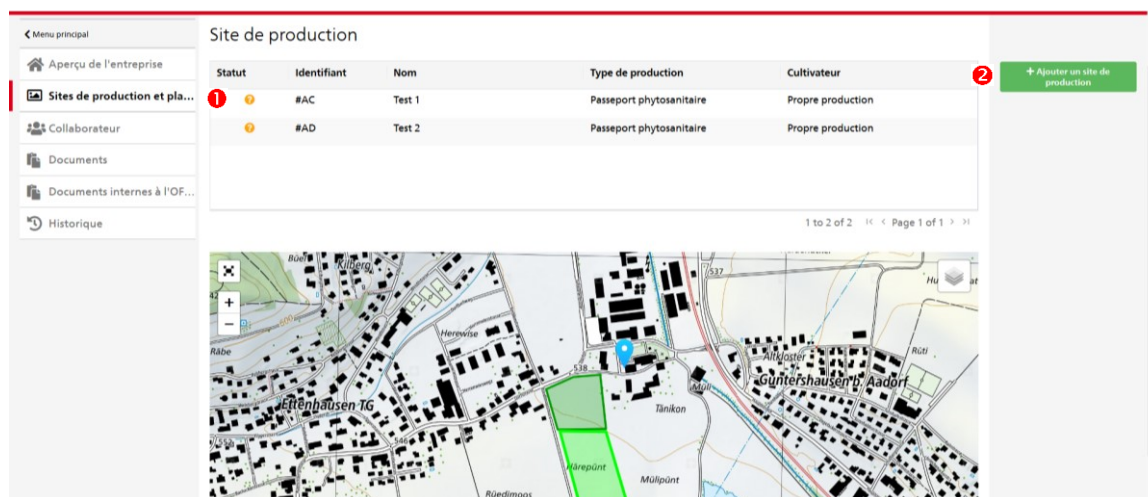


Figure 1 Aperçu des sites de production

Figure 2 Affichage détaillé d'un site de production

Pour ouvrir l'onglet des productions, cliquez sur le bouton «production» se trouvant en haut de l'affichage du site de production (figure 2, 3). Cette action ouvre l'affichage des productions (figure 3). Vous pouvez annoncer vos productions (plantes et/ou matériel de multiplication) depuis cet affichage.

Figure 3 Affichage des productions d'un site de production

Les productions peuvent être enregistrées manuellement – une par une – en cliquant sur le bouton «Ajouter un inventaire» (figure 3, 4), puis en remplissant les champs obligatoires (comportant le signe *). Il est toutefois aussi possible d'importer des productions depuis un fichier .csv. Ce processus peut être initié en cliquant sur le bouton «Importer depuis un fichier CSV» (figure 3, 5).

1. a. Enregistrement manuel d'une production (passeport phytosanitaire)

Un clic sur le bouton «Ajouter un inventaire» (figure 3) ouvre l'affichage des «Détails de la production» (figure 4 et 5). La catégorie de production (figure 4, 1) (Passeport phytosanitaire (PP) / Certification), le genre de la plante (figure 4, 2) et l'espèce (figure 4, 3) doivent être entrés en premier lieu. Il faut en tout cas sélectionner une des options proposées dans liste.

- **Plantes ornementales non herbacées, de haie, culture arables, arbres fruitiers d'espèces non-certifiables, arbres de foresterie et vignes d'ornement (Vitis sp. (PP))**: les champs 1, 2 et 3 sont suffisant. Pour finaliser l'enregistrement de la production, il suffit de cliquer sur le bouton «Sauvegarder».

Figure 4 Interface pour l'enregistrement manuel des productions (plantes non-herbacées)

- **Production avec passeport phytosanitaire d'espèces d'arbres fruitiers certifiables¹** : Le champ «Variété» (figure 4, 4) doit obligatoirement être rempli pour ces espèces, sans quoi la production ne pourra pas être enregistrée. S'il ne s'agit pas d'une production de matériel certifié mais uniquement avec un passeport phytosanitaire, il faut obligatoirement choisir un option « no-cert » (p. ex. « no-cert Prunus avium »). Cliquez ensuite sur « sauvegarder » pour finaliser l'annonce. Remarque : le choix d'une variété ne portant pas la mention «no-cert» ouvrira l'affichage des champs obligatoires pour l'enregistrement des productions certifiées. N'hésitez pas à contacter le service d'assistance (058 462 25 90 ; cepa.phyto@blw.admin.ch) si vous veniez en rencontrer des difficultés.
- **Plantes herbacées ornementales ou légumes:** la saisie d'une espèce dont la production est saisonnière ouvre de nouveaux champs (figure 5). Les informations suivantes doivent encore obligatoirement être entrées pour l'annonce de plantes herbacées: le type de production (figure 5, 5) (Plants / Semences / Oignons, rhizome...) ainsi que la ou les période(s) de culture (figure 5, 6). Pour ce dernier point, veuillez cliquer sur les semaines du calendrier correspondantes. Cliquez ensuite sur « sauvegarder » pour finaliser l'annonce.

Figure 5 Interface pour l'annonce manuelle des productions de plantes herbacées ornementales et de légumes

¹ *Cydonia oblonga*, *Malus domestica*, *Pyrus communis*, *Prunus armeniaca*, *Prunus avium*, *Prunus cerasus*, *Punus domestica*, *Prunus persica*.

Une fois que toutes les productions soumises à l'annonce d'un site de production auront été saisies, vous devrez encore cliquer sur « Enregistrer la production » sur l'affichage du site de production pour soumettre votre annonce du site de production (voire chapitre 1.d. à la page 8).

Remarques importantes:

- L'annonce de chaque genre et espèce n'est nécessaire que pour les espèces dont l'annonce est obligatoire (liste disponible sous www.sante-des-vegetaux.ch > *Sujets brûlants* > *CePa* > *Documentation*). A moins que cela ne soit précisé, il est suffisant d'annoncer plusieurs espèces d'un même genre en sélectionnant comme espèce «sp.» . Les plantes dont l'annonce n'est pas obligatoire peuvent être annoncées comme type de culture (voir tableau 1 ; si par exemple vous produisez plusieurs espèces différentes de plantes ornementales herbacées qui ne sont pas soumises à l'enregistrement, il suffit d'enregistrer "Herb other " une seule fois.). En cas d'apparition d'un organisme nuisible, cela permet au SPF de localiser rapidement d'autres sites de production potentiellement touchés et d'informer les entreprises concernées.
- Une espèce n'est pas disponible dans le menu déroulant ? Chaque genre ou espèce est attribué à une unique catégorie de produits dans CePa. Les espèces présentes dans le menu déroulant dépendent des catégories de produits sélectionnées dans la description du domaine d'activité. Par exemple, l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) se trouve dans la catégorie des arbres forestiers, alors que l'érable palmé (*Acer palmatum*) se trouve dans la catégorie des plantes ornementales ligneuses. Le noyer (*Juglans regia*) se trouve dans la catégorie des arbres forestiers et non dans la catégorie des arbres fruitiers. Si vous ne trouvez pas une espèce dans le menu déroulant, ajoutez des catégories de produits dans le domaine d'activité (voir guide étape par étape « Modification du profil d'exploitation et du domaine d'activité »). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance (058 462 25 90 ; cepa.phyto@blw.admin.ch). La catégorie de produits est indiquée pour chaque genre ou espèce dans la liste de plantes dont l'annonce est obligatoire (publiée annuellement).

Tableau 1 Enregistrement des plantes dont l'annonce n'est pas obligatoire

Type de culture	Entrée sous «genre»	Entrée sous «espèce»
Plantes, plantons et semences de légumes non soumis à l'annonce	Vegetables	Vegetables other
Plantes ornementales herbacées non-soumises à l'annonce	Herb	Herb other
Cultures arables non-soumises à l'annonce	Arable	Arable other
Vivaces et plantes en pot non soumises à l'annonce	Pot	Pot other
Plantes ornementales ligneuses non soumises à l'annonce	Ornamental	Ornamental other
Petits fruits non-soumis à l'annonce	SoftFruit	SoftFruit other
Plantes de foresterie non-soumises à l'annonce	Forest	Forest other
Autres plantes non-soumises à l'annonce	Other	Other other

1. b. Enregistrement manuel d'une production (matériel standard pour la vigne)

Un clic sur le bouton "Ajouter un inventaire" ouvre l'affichage "Détails de la production" (Figure 6/7). La catégorie de production (figure 6, ❶) (passeport phytosanitaire/certification), le genre de la plante (❷) et l'espèce (❸) doivent être indiqués.

- **Enregistrement du matériel standard pour la vigne :** Lors de la saisie de matériel standard pour la vigne (*Vitis vinifera*), il est obligatoire d'effectuer une saisie dans le champ "Variété" (Figure 6, 4). Sans l'inscription d'une variété, le stock ne peut pas être inscrit. Veuillez-vous assurer qu'une variété portant la mention "no-cert" n'est pas sélectionnée.

Figure 6 : Interface pour la saisie manuelle d'une production de *Vitis vinifera*

Après avoir saisi la variété, d'autres champs (5) s'ouvrent pour enregistrer le niveau de production et la ligne dans laquelle la variété correspondante est plantée.

N'hésitez pas à contacter le service d'assistance (058 462 25 90 ; cepa.phyto@blw.admin.ch) si vous avez des questions.

Figure 7 : Vue pour la saisie manuelle d'une production de *Vitis vinifera* avec indication de la variété

Notes importantes :

- Une certaine variété ne se trouve-t-elle pas dans le menu déroulant ? Veuillez contacter le service d'assistance (058 462 25 90 ; cepa.phyto@blw.admin.ch).

La saisie d'un stock est complétée dans chaque cas en cliquant sur le champ "Sauvegarder". Une fois que toutes les productions soumises à enregistrement qui se trouvent sur cette parcelle ont été enregistrées, vous pouvez soumettre la production (voir chapitre 1.d. à la page 8).

1. c. Importation d'une liste de productions à partir d'un fichier .csv (passeport phytosanitaire)

Des lots plus importants comportant plusieurs espèces et variétés peuvent facilement être importés dans CePa à l'aide d'un fichier .csv. Pour cela, il est important d'utiliser la matrice proposée par CePa, sans quoi CePa ne peut pas reconnaître les données. Il est conseillé d'entrer manuellement quelques productions dans CePa avant de télécharger la matrice. Ces entrées seront présentes lorsque la matrice est téléchargée et servent ainsi d'exemple pour les prochaines entrées.

Le processus en quatre étapes :

1. Pour ouvrir la matrice, appuyez sur le bouton « Importer depuis un fichier .CSV » (voir figure 3). Ceci ouvre une nouvelle fenêtre (Figure 9) depuis laquelle la matrice peut être téléchargée. Pour lancer le téléchargement, appuyez sur « CePa Datamodel » (figure 9, ❶).

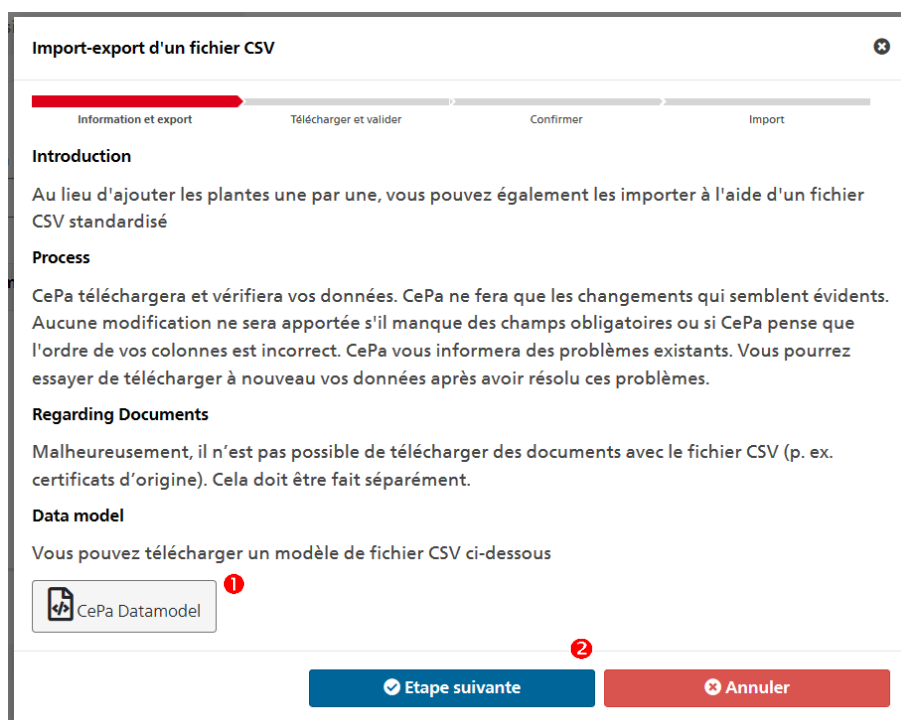


Figure 9 Fenêtre pour le téléchargement de la matrice

2. La matrice doit être enregistrée localement en tant que fichier .csv. La matrice peut ensuite être modifiée et doit de nouveau être enregistrée localement. Le tableau 2 (voir page 9) montre quelles colonnes doivent être complétées selon le type de production et comment elles doivent être complétées. Les colonnes PARCEL-ID, PRODUCTION TYPE, PRODUCTION LEVEL, GENUS, SPECIES, VARIETY, TYPE OF PRODUCT et PERIODS doivent être remplies conformément au tableau 2. Les colonnes KEY, LOT, PLANT YEAR, STATUS et DELETED sont automatiquement remplies par le système lorsque le fichier est importé dans CePa. Toutes les autres colonnes restent vides.

Remarque : Il existe également une " matrice complète " pour le fichier .csv (lien) qui contient toutes les plantes dont l'annonce est obligatoire (disponible sous www.sante-des-vegetaux.ch > Sujets brûlants > CePa > Documentation). Dans ce fichier, vous devez d'abord supprimer toutes les lignes contenant les espèces ou genres de plantes non pertinentes (c'est-à-dire les plantes non produites sur la parcelle) et ensuite insérer l'ID de la parcelle dans chaque ligne, ainsi que toutes les informations nécessaires selon le tableau 2 (par exemple la période de culture pour les plantes herbacées).

3. Afin d'importer la matrice complétée dans CePa, appuyez sur le bouton « Etape suivante » (figure 9, ❷). Une nouvelle fenêtre s'ouvre, dans laquelle le fichier peut être déposé ou recherché (figure 10, ❸).



Figure 10 Fenêtre pour l'importation de fichiers au format .csv

4. Dans la prochaine étape, le résultat de l'importation est indiqué. Si tous les champs de la matrice ont été remplis correctement, un « 0 » s'affiche après « Productions non-valides ». Le nombre de production valides, de productions existantes et de nouvelles productions est affiché (Figure 11, 4). L'importation est finalisée en appuyant sur le bouton « Etape suivante » et ensuite sur « Finaliser ».

Liste de productions valides à importer

Catégorie de production	Espèces	Variété
VINES	Vitis vinifera	Amigne
VINES	Vitis vinifera	Blauburgunder
VINES	Vitis vinifera	no-cert Vitis

1 to 3 of 3 << < Page 1 of 1 > >>

Productions valides	3	Productions effacées	0	4
Productions non-valides	3	Nouvelle production	0	
Productions existantes	3	Production manquante	0	

Montrer les erreurs Annuler

Figure 11 Fenêtre affichant le résultat de l'importation

Si toutefois la matrice n'a pas été remplie correctement, le nombre de lignes incorrectes présentes dans le fichier .csv sera affiché à côté de « Productions non-valides » (Figure 11, 4). L'importation ne peut pas être finalisée et le bouton « Montrer les erreurs » s'affiche. En appuyant sur le bouton « Montrer les erreurs », une nouvelle fenêtre s'ouvre dans laquelle les erreurs sont affichées (Figure 12). Le processus ne peut pas être finalisé tant que des erreurs sont présentes dans le fichier .csv et le processus doit être annulé en appuyant sur le bouton « Annuler ». Ceci signifie que les erreurs présentes dans le fichier .csv doivent être corrigées et que les étapes 3 et 4 doivent être répétées.

Remarque : L'indication des erreurs (Figure 11) se fait uniquement en anglais pour l'instant. Des indications en français devraient cependant bientôt être disponibles. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance (058 462 25 50 ; cepa.phyto@blw.admin.ch).

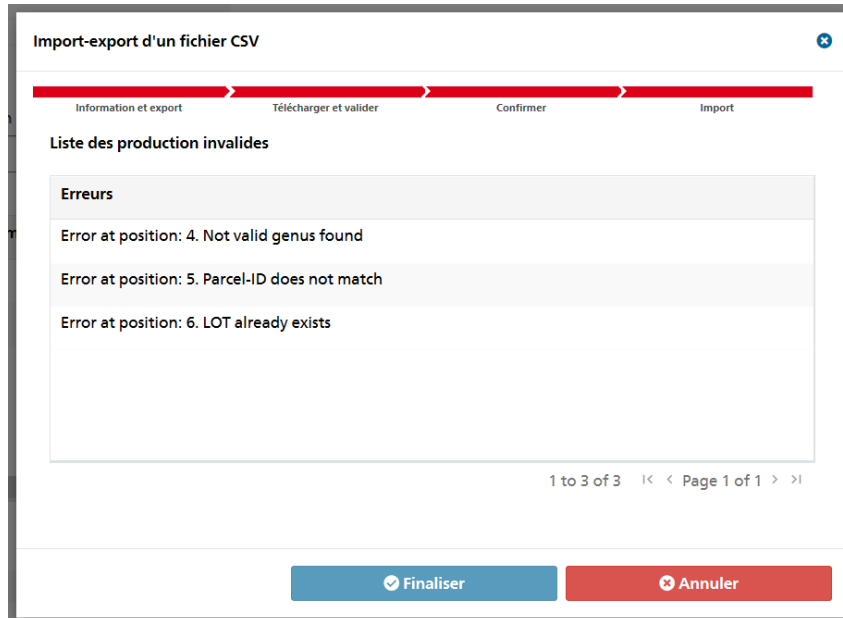


Figure 12 Affichage des erreurs lors de l'importation du fichier .csv

1. d. Soumettre l'annonce

Une fois que toutes les productions soumises à l'annonce d'un site de production sont saisies, il est encore nécessaire de confirmer l'annonce. Ceci s'effectue individuellement pour chaque site de production, depuis l'affichage détaillé du site de production (figure 13, ①). Depuis l'onglet « Donnée des sites de production », cliquer sur le bouton vert « Enregistrer la production » pour soumettre l'annonce (figure 13, ②).

Note : Si vous avez déjà cliqué sur le bouton "Enregistrer la production" et que vous avez oublié d'enregistrer une culture, vous devez cliquer sur le bouton "Déverrouiller la production" pour effectuer des modifications ou des ajouts. A la fin, n'oubliez pas de cliquer à nouveau sur "Enregistrer la production".

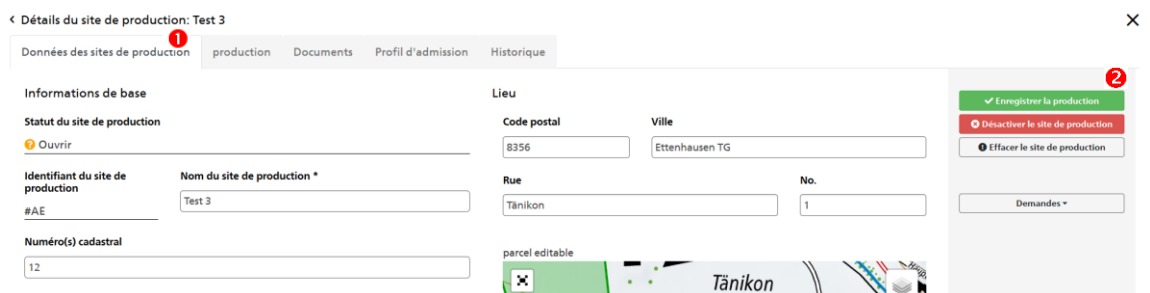


Figure 13 Onglet « Données des sites de production » de l'affichage détaillé du site de production »

Tableau 2 Champs obligatoires pour l'importation de productions avec passeport phytosanitaire dans CePa au moyen d'un fichier .csv, ce en fonction du type de production. Veuillez respecter la casse des inscriptions en caractères gras (doit être inscrit de manière identique dans CePa).

Production	Champs obligatoire							
	PARCEL-ID	PRODUCTION TYPE	PRODUCTION LEVEL	GENUS	SPECIES	VARIETY	TYPE OF PRODUCT	PERIODS
Vigne	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	SCION (greffons) ou SEEDLINGS (semis)	Vitis	Vitis vinifera	Variété, p. ex. Merlot	Laisser vide	Laisser vide
Arbres fruitiers	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Malus	Genre suivi de l'espèce, p. ex. Malus domestica	'no-cert' suivi du genre et de l'espèce, p. ex. no-cert Malus domestica	Laisser vide	Laisser vide
Petits fruits	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Fragaria	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Fragaria x ananassa ou Fragaria sp.	Laisser vide	Laisser vide	Laisser vide
Végétaux ligneux ornementaux et de foresterie	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Juglans	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Juglans regia ou Juglans sp.	Laisser vide	Laisser vide	Laisser vide
Végétaux herbacées et certaines cultures arables ²	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Solanum	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Solanum lycopersicum ou Basilicum sp.	Laisser vide	SEEDLING (Plantons), SEEDS (Production de semences) ou ONION_KORMA_RHIZOME_AND_OR_BULBS (Oignons, rhizomes...)	Semaines du calendrier, p. ex. 12-24
Cultures arables	Identifiant du site de production dans CePa	PASSPORT (passeport phytosanitaire)	Laisser vide	Genre, p. ex. Linum	Genre suivi de l'espèce ou sp. pour plusieurs espèces, p. ex. Linum usitatissimum ou Linum sp.	Laisser vide	Laisser vide	Laisser vide

² *Helianthus annuus*, *Beta vulgaris*